

Pour avis unique,  
la gérante.

## Commune de Renaison

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal n° 17-52 en date du 28 mars 2017, Monsieur le Maire de Renaison ouvre une enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune, du mardi 18 avril 2017 au vendredi 19 mai 2017 inclus, soit 32 jours consécutifs.

Monsieur Romain Laurand a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Renaison, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

- Vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-18h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à l'attention de Monsieur Romain Laurand, commissaire enquêteur, à la Mairie de Renaison, 152 rue de Gruyères, 42370 Renaison.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la mairie de Renaison dès la publication du présent arrêté. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.renaison.fr](http://www.renaison.fr) (onglet : mairie - enquête publique).

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [service.urbanisme@renaison.fr](mailto:service.urbanisme@renaison.fr). Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Renaison pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Mardi 18 avril 2017 : 9h00-12h00

- Vendredi 19 mai 2017 : 14h00-17h00

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Renaison et à la Sous-Préfecture de Roanne pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet [www.renaison.fr](http://www.renaison.fr) (onglet : mairie - enquête publique).

Au vu du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de cette modification du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Concernant l'évaluation environnementale, le projet de modification du PLU ne relève pas de la procédure d'analyse au cas par cas.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Jacques Thirouin, Maire de Renaison.

Muriel Roattino-Lecogne  
et Jean-Philippe Chartier,  
notaires associés à Feurs (Loire),  
9 Place Geoffroy Guichard

## Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Muriel Roattino-Lecogne, notaire associée de la société civile professionnelle « Frédéric Jouve, Muriel Roattino-Lecogne et Jean-Philippe Chartier », titulaire d'un office notarial à Feurs, 9 Place Geoffroy Guichard,

Le 7 mars 2017, enregistré au SIE de Montbrison le 10 mars 2017 Bord 2017/120 Case n°1, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **COLANAP**.  
Le siège social est fixé à : Feurs (42110), 13 Bis avenue Jean-Jaurès.

La société est constituée pour une durée de 50 années.

Le capital social est fixé à la somme de : Mille cinq cents euros (1.500,00 Eur) entièrement libéré.

Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : M. Olivier Lafay, M. Sébastien Bozzaco-Colona et M. Philippe Pouzols-Napoléon, tous domiciliés professionnellement au siège de la société.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Etienne.

Pour avis,  
Le notaire.



## Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Borel, notaire à Saint-Jean-Soleymieux (Loire), le 18 mars 2017, en cours d'enregistrement, a été constituée une société civile :

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers

Dénomination sociale : **SCI JOLAUMON**

Siège social : 48 rue des Bessonnnes, 42610 Saint-Georges-Haute-Ville

Durée : 99 ans

Capital social : 1 000 euros

Apports : en numéraire

Agrément : à l'unanimité

Exercice social : au 31/12

Co-gérants : Mme Geneviève Montet, demeurant à Saint-Georges-Haute-Ville (42610), 48 rue des Bessonnnes

M. Jonathan Montet, demeurant à Margerie-Chantagret (42560), « Le Bourg ».

Immatriculée au RCS de Saint-Etienne (Loire).

Pour avis,  
Le notaire.

devra être envoyé, et que les documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de St-Etienne, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis,  
le liquidateur.

Objet : acquisition de biens immobiliers ; construction d'immeuble à usage d'habitation, commerce professionnel, résidence avec garages parkings ; vente en 10 par fractions des immeubles avant ou après achèvement. - Capital : 10 000,00 euros. - Les apports sont en numéraire. - Exclusivement en numéraire. - Monsieur Yves Fraysse, demeurant à Charnas (07340) 873 rue Priu Monsieur Vincent Cali, demeurant à Sey (42520), Les Martinelles. de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du cessionnaire, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Immatriculation au RCS de Saint-Etienne.

Pour avis,  
Me Soubeyra

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Actulégaes.fr, c'est  
tous les jours, toutes les  
créations d'entreprises  
France.

Actulégaes.fr, avec

## Actulege

Tous les jours, toutes les annonces

Association de la presse pour la transparence économique (APTE)